

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
 Extrait du registre des délibérations du
 Conseil Municipal n°65-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/10/2021
Présents	16
Absents	7
Procuration	3
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du treize octobre deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie le **lundi dix-huit octobre deux mille vingt et un, à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise,

Absents : ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean Luc,

Procurations : ESCANDE Jacques à CAUX Xavier, ZAROIL Mimoun à ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent à ALBAN Marie-Françoise,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Modification du plan de financement pour la dévégétalisation de l'ancienne cathédrale

Monsieur le Maire rappelle la délibération 30/2021 du 07 juin 2021, par laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé sur la demande de subvention pour la dévégétalisation de l'ancienne cathédrale.
 Après étude du dossier, le plan de financement doit être modifié comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX DE DEVEGETALISATION DE LA CATHEDRALE 2021			
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Montant de travaux	5 250 €	Subvention DRAC (40%)	2 100 €
		Subvention Région Occitanie (20%)	1 050 €
		Subvention Conseil Départemental (20%)	1 050 €
		Reste à charge de la commune (20%)	1 050 €
TOTAL	5 250 €	TOTAL	5 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental de l'Ariège, conformément au plan de financement ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE
 le 22/10/2021
 Application agréée E-legalite.com